

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
 (CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS
 SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES
 SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNAL
 (PC-OC)**

66^e réunion
 Strasbourg, 19 – 21 mai 2013
 AGORA, Salle G 02

Projet d'ordre du jour annoté

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
Document PC-OC(2014)OJ1
2. Points pour information
Le PC-OC est invité à prendre note des informations données sur les sujets pertinents pour ses travaux.
a. Mandat 2014-2015
Document Mandat du PC-OC
b. Suites à donner au Livre Blanc élaboré par le Groupe de rédaction ad hoc sur le crime organisé transnational (PC-GR-COT)
Document Projet du Livre Blanc sur le Crime Organisé Transnational
c. Coopération avec le Programme HELP
d. Signatures et ratifications récentes
e. Autres
Le PC-OC est invité à prendre note en particulier des activités du CDPC.
Documents pour information Liste des décisions de la 65 ^{me} réunion du CDPC [CDPC(2013)17] Liste des décisions de la réunion du Bureau du CDPC [CDPC-BU (2014)02]
3. Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine de compétence du PC-OC

Suite au passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe effectué par le Comité des Ministres, celui-ci a décidé le 10 avril 2013 de charger "les comités directeurs et ad hoc de procéder, (...) à un examen des conventions placées sous leur responsabilité (...)"
Le 25 Mars 2014, le Président du CDPC a adressé un courrier au président du PC-OC, invitant le Comité à formuler, avant la fin de 2015, des commentaires concis et par écrit au CDPC sur la mise en œuvre / évaluation des conventions dont il est responsable.

Faisant référence au mandat du PC-OC, le PC-OC est responsable pour les conventions suivantes: STCE n° 24 (Extradition, et Protocoles additionnels STCE n° 86, 98, 209 et 212), STCE n° 30 (Entraide judiciaire en matière pénale et Protocoles additionnels STCE n° 99 et 182), STCE n° 51 (Surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition), STE n° 70 (Valeur internationale des jugements répressifs), STCE n° 73 (Transmission des procédures répressives), STE n° 112 (Transfèrement des personnes condamnées et son Protocole STCE n° 167).

Le PC-OC est invité à prendre note de la lettre et de décider de la réponse à donner au CDPC

Document

Letter dated 25 March 2014 by the Chair of the CDPC *Uniquement en anglais*

4. Présentation et contenu du site internet du PC-OC

a. Finalisation du masque révisé pour l'information par pays sur le transfèrement des personnes condamnées

Lors de sa 65e réunion, le PC-OC a examiné les masques révisés pour la publication des informations par pays concernant la mise en œuvre de la Convention européenne d'extradition, de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, conformément à la proposition du PC-OC Mod [Doc PC-OC Mod (2013)10] et a décidé:

- d'approuver le masque concernant l'extradition et celui concernant l'entraide judiciaire en matière pénale avec une modification [Doc PC-OC Mod (2013)10 rev.] et de charger le Secrétariat de les afficher sur le site internet en remplacement des anciens masques;
- d'inviter toutes les Parties à ces conventions à remplir ces masques et à les envoyer au Secrétariat pour le 1er mars 2014 en vue de leur publication sur le site internet public du PC-OC;
- de demander au PC-OC Mod de finaliser le masque concernant le transfèrement des personnes condamnées à la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la session spéciale à ce sujet.

À sa 17e réunion, le PC-OC Mod a finalisé le masque relatif au transfèrement des personnes condamnées et a décidé de soumettre le masque révisé tel qu'il figure dans le document PC-OC Mod (2013)10rev2 à la plénière pour approbation.

Le PC-OC est invité à examiner et approuver le masque révisé proposé par le PC-OC Mod.

Document

PC-OC Mod (2013)10F rev2

Document pour information

Inventaire à jour des informations par pays disponibles sur les sites internet du PC-OC (PC-OC (2012)09 rev 5)

b. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

Le PC-OC est invité à prendre note de la récente mise à jour de l'index et des résumés de la jurisprudence de la CEDH, tel que publié sur le site du PC-OC.

Document pour information

Index and summaries of the case-law of the ECtHR [PC-OC (2011)21rev8] *Uniquement en anglais*

5. Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel

a. Présentation par le rapporteur du PC-OC sur le transfèrement des personnes condamnées des développements récents et discussions sur le forum

Le PC-OC a adopté, à sa 61^e réunion, des mesures pratiques pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale dans le domaine pénal dans le cadre desquelles il est convenu "de désigner des rapporteurs et des membres assistants pour les principales conventions et les autres questions particulièrement importantes en relation avec la coopération dans le domaine pénal, qui seraient chargés d'animer des discussions sur le forum, d'informer la plénière de ces discussions et d'autres développements d'importance et de faire des propositions de suivi".

Mme Barbara Goeth-Flemmich (Autriche), rapporteure sur le thème du transfèrement des personnes condamnées, informera la plénière en conséquence et fera des propositions sur les suites à donner.

Le PC-OC est invité à prendre note des informations communiquées et à examiner les suites éventuelles à donner.

Document pour information

Mesures pratiques pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale dans le domaine pénal [PC-OC (2011) 04Rev3 F]

b. Propositions pour améliorer le fonctionnement des procédures de transfèrement suite à la session spéciale sur la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel durant la 65^e réunion plénière

Le PC-OC Mod a examiné, à sa dernière réunion, les questions soulevées et les propositions présentées pendant la session spéciale sur le transfèrement des personnes condamnées et a décidé de transmettre à la plénière des propositions de suivi.

Le PC-OC est invité à examiner les propositions du PC-OC Mod et à décider sur les suites à proposer au CDPC.

Document

Liste des décisions de la 17^e réunion du PC-OC Mod [PC-OC Mod(2014)03]

Documents pour information

Compilation des réponses aux questionnaires sur la mise en œuvre de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE N°112) et de son Protocole additionnel (STE N° 167) [PC-OC(2013)10 Bil.rev]

Synthèse des réponses reçues aux questionnaires concernant la mise en œuvre de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son protocole additionnel [PC-OC(2013)10 ADD.rev]

Présentations faites durant la session spéciale sur le transfèrement des personnes condamnées [PC-OC(2013)15]

6. Convention européenne d'extradition et son Protocole additionnel

a. Projet de note sur des critères pour évaluer si un jugement par défaut et des garanties supplémentaires satisfont aux droits de la défense (dans le contexte de l'article 3 du deuxième Protocole additionnel)

À sa 65^e réunion, le PC-OC a examiné l'avis du PC-OC Mod quant à l'opportunité d'arriver à une interprétation commune de l'article 3 du Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition en ce qui concerne les jugements par défaut et la possibilité d'être rejugé. Le Comité s'est accordé à reconnaître avec le PC-OC Mod qu'il incombe à chaque partie requise d'évaluer si la procédure ayant conduit au jugement par défaut ou les garanties supplémentaires données par l'Etat requérant satisfont aux droits de la défense et qu'une tentative pour parvenir à une interprétation commune de l'article 3 serait inutile.

Reconnaissant l'importance d'aider les parties à évaluer cette situation, il a décidé de demander à Mme Barbara Goeth-Flemmich (Autriche) d'aider le PC-OC Mod à élaborer un résumé des critères existants, à partir des sources mises en évidence par le PC-OC Mod, en vue de son

examen par le Comité plénier et de sa publication sur le site internet en tant qu'outil pratique.

À sa 17^e réunion, le PC-OC Mod a examiné les critères énoncés dans le document PC-OC Mod (2014)02 et a décidé de charger le Secrétariat de développer plus avant ce document, en coopération avec Mme Barbara Goeth-Flemmich (Autriche), en y ajoutant un projet de note à l'attention des praticiens.

Le PC-OC est invité à examiner le projet de note et à décider des suites à donner en ce qui concerne la publication de l'annexe 2 en tant qu'outil pratique pour les praticiens.

Document

Critères pour évaluer si un jugement par défaut et des garanties supplémentaires satisfont aux droits de la défense (dans le contexte de l'article 3 du deuxième Protocole additionnel)[PC-OC Mod (2014)rev]

Documents pour information

Résumé et compilation des réponses au questionnaire concernant les jugements par défaut et la possibilité d'être rejugé [PC-OC(2013)01rev3]

Liste des décisions de la 17^e réunion du PC-OC Mod [PC-OC Mod (2014)03FR]

b. Interaction entre la procédure d'extradition et la procédure d'asile; problèmes concrets rencontrés et exemples de bonnes pratiques

Le PC-OC a examiné, pendant sa 65^e réunion, les problèmes concrets signalés dans ce domaine par les Etats membres [Doc PC-OC Mod (2013)06rev.] ainsi que la proposition de suivi par le PC-OC Mod. Il était cependant rappelé que le CDPC avait discuté de cette question lors de sa 58^e session plénière en 2009 et qu'il avait conclu que cette question était "très importante pour le Conseil de l'Europe" tout en relevant néanmoins "l'absence de comité intergouvernemental spécialisé dans les questions relatives aux demandeurs d'asile" [Doc CDPC(2009)22 rapport de réunion]. Le PC-OC avait reconnu que cette question était importante pour son travail et qu'elle avait besoin d'être examinée de manière plus approfondie et il avait décidé:

- d'inviter tous les experts à envoyer au Secrétariat pour le 15 février 2014 des exemples de bonnes pratiques en la matière ainsi que d'obstacles rencontrés;
- de charger le PC-OC Mod d'examiner cette question plus attentivement en préparant la session spéciale sur l'extradition qui se tiendra au cours de sa 66^e réunion.

A sa 17^e réunion, le PC-OC Mod a examiné les problèmes concrets et les exemples de bonnes pratiques exposés par les Etats membres concernant l'interaction entre la procédure d'extradition et la procédure d'asile (document PC-OC Mod (2013)06rev2) et a conclu que les contributions reçues sur les bonnes pratiques ne permettaient pas d'émettre des commentaires ou des recommandations supplémentaires sur ce sujet. Le PC-OC Mod a décidé donc:

- d'informer la plénière qu'il souhaite répéter les conclusions auxquelles il est parvenu à sa 16^e réunion, à savoir que les problèmes posés par l'interaction entre les procédures d'extradition et d'asile aux Etats membres pourraient être atténués en renforçant les échanges d'information et la communication entre les différentes autorités concernées, au niveau non seulement national, mais aussi international;
- de proposer que la plénière décide de l'utilité de poursuivre le débat et de renouveler sa demande aux experts d'envoyer davantage d'exemples de bonnes pratiques.

Le PC-OC est invité à examiner les conclusions du PC-OC Mod et à se prononcer sur l'utilité de poursuivre le débat.

Document

Information received from states on practical problems encountered and good practice as regards the interaction between extradition and asylum procedures [PC-OC Mod(2013)06 rev2]
Uniquement en anglais

Documents pour information

Discussion on the issue of extradition and asylum introduced by Mr Erik Verbert (Belgium) [PC-OC (2013)08] *Uniquement en anglais*

UNHCR Guidance Note on Extradition *Uniquement en anglais*

PC-OC questionnaire on the relationship between asylum procedures and extradition procedures [PC-OC INF 76 Bil.]

UNHCR reaction to the replies in PC-OC INF 76 *Uniquement en anglais*

Note sur le rapport entre l'extradition et l'éloignement/expulsion [PC-OC (2012)08 rev 2]

c. Moment de référence à prendre en compte en cas de double incrimination et interprétation *in abstracto* ou *in concreto*

À sa 65^e réunion, le PC-OC a examiné les réponses au questionnaire concernant le moment de référence à prendre en considération en cas de double incrimination dans le cadre des demandes d'extradition [Doc PC-OC (2013) 12], souligne l'importance de cette question ainsi que les divergences de vues et a décidé:

- de discuter plus en détail de cette question, y compris en ce qui concerne l'interprétation *in abstracto* ou *in concreto*, à l'occasion de la session spéciale sur l'extradition;
- de demander à M. Erik Verbert d'élaborer un document de réflexion à ce sujet.

Le PC-OC Mod a également examiné les réponses reçues au questionnaire sur le moment de référence à prendre en considération en cas de double incrimination dans le cadre des demandes d'extradition et a décidé de charger le Secrétariat d'établir un tableau résumant les réponses reçues en vue de la prochaine réunion plénière.

Le PC-OC est invité à considérer les réponses au questionnaire concernant le moment de référence à prendre en considération et à examiner les suites éventuelles à donner.

Documents

Compilation des réponses au questionnaire sur le moment de référence à prendre en considération en cas de double incrimination concernant une demande d'extradition [PC-OC (2013) 12 rev2]

Note du Secrétariat sur la double incrimination, *in concreto* or *in abstracto* [PC-OC (2012) 02 Final]

Discussion paper on the reference moment to be applied when considering double criminality and interpretation *in abstracto* or *in concreto* by Mr Erik Verbert (Belgium) [PC-OC(2014)02] *Uniquement en anglais*

d. Autres questions

7. Session spéciale sur l'extradition

Voir le Programme

Documents pour information

Note du Secrétariat sur la double incrimination, *in concreto* or *in abstracto* [PC-OC (2012)2 Final]

Discussion paper on the reference moment to be applied when considering double criminality and interpretation *in abstracto* or *in concreto* by Mr Erik Verbert (Belgium) [PC-OC(2014)02]

Uniquement en anglais

Compilation of replies to the questionnaire on the reference moment to be applied when considering double criminality as regards extradition requests [PC-OC (2013)12BIL rev2]

Forum discussions as regards extradition [PC-OC(2014)03] *Uniquement en anglais*

8. Entraide judiciaire en matière pénale

a. Présentation par le rapporteur du PC-OC sur l'entraide judiciaire des développements récents et discussions sur le forum

En conformité avec le document "Mesures pratiques pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale dans le domaine pénal", adopté par le PC-OC, M. Eugenio Selvaggi (Italie), rapporteur sur le thème de l'entraide judiciaire, informera la plénière des développements récents et discussions sur le forum et fera des propositions sur les suites à donner.

Le PC-OC est invité à prendre note des informations communiquées et à décider des éventuelles suites à donner.

Documents pour information

Mesures pratiques pour faciliter l'application des conventions sur la coopération internationale dans le domaine pénal [PC-OC (2011) 04Rev3]

b. Suivi du projet VC 2248 relatif aux outils pratiques efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale: lignes directrices pratiques et formulaires types de demandes

En conformité avec la décision adoptée par le PC-OC à sa dernière réunion, le PC-OC Mod s'est penché sur les possibilités de suivi au projet mentionné ci-dessus, en tenant compte des lignes directrices et formulaires types de demande nationaux et internationaux existants tels que compilés dans le document PC-OC Mod (2014)01, ainsi que des activités menées dans ce domaine par les autorités polonaises dans le cadre d'un projet du Comité judiciaire du Partenariat oriental (document PC-OC Mod (2013)08) financé par la Commission européenne.

Le PC-OC Mod a estimé qu'il pourrait être utile d'adopter un formulaire type de demande et des lignes directrices pratiques sur l'entraide judiciaire pour la mise en œuvre des instruments du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Il a ainsi décidé de proposer que la plénière charge le PC-OC Mod de concevoir ce formulaire type de demande et des lignes directrices à partir des travaux menés dans le cadre du Projet VC 2248 (Doc DG-HL(2010)6) et en tenant compte des formulaires types de demande et des lignes directrices existants mentionnées ci-dessus.

Le PC-OC est invité à considérer cette proposition et à décider des suites à donner.

Documents

Projet VC 2248 relatif aux outils pratiques efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale [DG-HL (2010)6]

Compilation de formulaires types et/ou lignes directrices pour faciliter l'entraide judiciaire en matière pénale [PC-OC Mod (2014) 01 Bil.]

Document d'information

Activities undertaken within the PL project of the Eastern Partnership Judiciary Panel - facilitation of the mutual legal assistance in criminal matters through common model request forms[PC-OC Mod (2013)08] *Uniquement en anglais*

c. Moyens de faire face à l'augmentation des demandes d'entraide judiciaire en matière pénale: élaboration de lignes directrices destinées aux praticiens des Etats requérants sur de bonnes pratiques d'autolimitation

A sa dernière réunion, le PC-OC Le PC-OC a examiné la proposition du PC-OC Mod concernant l'élaboration de lignes directrices destinées aux praticiens des Etats requérants sur de bonnes pratiques d'autolimitation afin d'éviter la soumission de requêtes lorsque cela est possible.

Le Comité a décidé de charger le PC-OC Mod de développer sa proposition en tenant compte des impératifs de la convention ainsi que de la possibilité pour les Etats requérants de prendre en considération le principe de proportionnalité

Conformément aux instructions reçues, le PC-OC Mod a discuté de la possibilité d'élaborer des lignes directrices. Rappelant que la Convention ne prévoit pas le refus des demandes d'entraide judiciaire pour les affaires de moindre importance, le PC-OC Mod a estimé qu'il pouvait également être remédié à l'engorgement en améliorant le système de gestion des affaires dans les Etats requis. Il a été décidé:

- de proposer à la plénière que ces questions soient traitées dans des lignes directrices générales pratiques afin de faciliter l'entraide judiciaire.

Le PC-OC est invité à considérer cette proposition et à décider des suites à donner.

Document pour information

ROMA-LYON GROUP: Addressing Requests for Mutual Legal Assistance in De Minimis Cases, 2013 *Uniquement en anglais*

d. Responsabilité des personnes morales

A sa 65^e réunion, le PC-OC Le PC-OC a discuté de la responsabilité des personnes morales à partir du document de réflexion présenté par M. Selvaggi [Doc PC-OC(2013)13] et a décidé:

- de reprendre à l'occasion d'une future réunion l'examen de cette question importante ;
- d'inviter M. Vladimir Zimine (Fédération de Russie) à présenter de nouvelles propositions à ce sujet.

Le PC-OC est invité à reprendre l'examen de cette question et à décider des suites à donner.

Document

Discussion paper on MLA and the liability of legal entities by Mr Eugenio Selvaggi (Italy) [PC-OC (2013)13] *Uniquement en anglais*

e. Préparation de la Session Spécial sur la saisie et confiscation des produits du crime, y compris la gestion des biens confisqués et le partage des avoirs

A sa dernière réunion, le PC-OC a décidé d'y consacrer une session spéciale au cours de sa deuxième réunion de 2014, en coopération avec d'autres comités ou organes du Conseil de l'Europe tels que MONEYVAL et le CDPC pour qui cette question revêt une importance particulière.

Le PC-OC est invité à avoir un échange de vues sur le programme et le contenu de cette Session Spécial et à décider des suites à donner.

f. Autres questions

9. Questions diverses